

# La lettre

## aux adhérent(e)s

Section finistérienne de l'Institut d'histoire sociale de Bretagne

N° 11, Avril 2020

Adresse : IHS CGT 29, Maison du peuple, 2 place Edouard Mazé, 29200 BREST - Courriel : ihscgt29@orange.fr

DOSSIER

## Souvenons-nous, il y a 70 ans ... à Brest

### *Les grèves de 1950*

*Dans Brest en ruine, mal logés dans des baraques, mal nourris en raison des salaires de misère, mal remis des deuils, les ouvriers du bâtiment reconstruisent la ville. La guerre du Viet-Nam draine des milliards, au détriment de la population. Dockers, marins et cheminots s'opposent au transport du matériel de guerre. Les travailleurs, qui n'ont pas ménagé leurs peines, exigent une juste rémunération de leur travail. Le gouvernement et le grand patronat, y compris celui qui a collaboré, répondent par le mépris et la répression. La tension est à son comble.*



*Les fortifications, rue Colbert - au fond, l'hôtel Moderne et la Poste*

augmenté bien moins vite que le coût de la vie. Les fédérations CGT et CFTC demandent 115 francs de l'heure pour les manœuvres et la revalorisation de la grille. Comme les autres corporations, elles demandent une prime mensuelle de 3 000 francs à compter du 1er décembre 1949. Les patrons peuvent payer : l'entreprise Campenon Bernard, par exemple, a réalisé un profit de 45,2 MF en 1948 contre 29,4 MF en 1947 !

Le 8 mars 1950, à l'appel des fédérations CGT et CFTC, les ouvriers du bâtiment cessent le travail à 15 heures et, à Brest, se réunissent nombreux à la Maison des syndicats. Dans plusieurs entreprises, les patrons sont allés jusqu'à se battre avec les ouvriers pour tenter de les empêcher de faire grève.

### **Référendum, grèves et solidarité**

Le 15 mars, lors d'une rencontre entre les délégués CGT, CFTC, FO et le patronat du bâtiment du Finistère, les délégués refusent « l'aumône » proposée. Les trois syndicats décident d'organiser un référendum dans toutes les entreprises brestoises du bâtiment pour ou contre la grève pour les 3 000 F et la revalorisation des salaires au niveau demandé.

Le jeudi 16, à l'issue du vote, la grève démarre chez Quedillac et Saint Rapt et Brice. Le 17, elle s'étend à 6 autres entreprises. A l'entreprise Fouchard, le patron, président du syndicat patronal, poursuit les salariés à travers les chantiers pour tenter de saisir le matériel de vote... qui aura lieu malgré lui.

Le samedi 18, lors de l'assemblée de tous les grévistes, un comité de grève est mis en place. Son rôle, en lien avec les secrétaires des syndicats CGT, CFTC et FO, est d'organiser le déroulement de la grève : prises de paroles, pointage journalier des grévistes, manifestations... Un comité de soutien, chargé de collecter fonds et nourriture est également créé. Une lettre est adressée au maire pour demander une aide aux grévistes. Des comités locaux verront rapidement le jour dans les communes de la périphérie brestoise.

Le patronat du bâtiment, reconnaît que les salaires ont

# Souvenons-nous, il y a 70 ans ... à Brest

## Grève totale et premières victoires

Le mercredi 29, le pointage donne 5 518 grévistes soit près de 99%.

Dans plusieurs entreprises, des avancées non négligeables sont obtenues. A « L'avenir des travailleurs » qui gère les restaurants de l'arsenal, la prime mensuelle de 3 000 F, accordée depuis février est intégrée dans le salaire. Chez Sénia, dont les salaires sont déjà supérieurs à la moyenne, l'augmentation horaire est de 10 F. Cinq autres entreprises accordent des augmentations de 10 à 12,5 francs de l'heure. Dans ce cas, lorsque le travail reprend, chacun verse une heure de salaire par jour en soutien aux grévistes.

Le 3 avril, alors que plus de 1 000 ouvriers de 30 entreprises ont obtenu en grande partie satisfaction, 5 000 grévistes participent à l'assemblée générale à la Maison des syndicats.

Le lendemain, le sous-préfet, après avoir reçu les patrons et tenté de faire plier les délégués, les informe qu'il convoque une commission de conciliation.



*Le quartier du polygone, après guerre*

## Les autres secteurs en lutte

A EDF, la grève démarre le jeudi 9 mars pour les salaires et notamment les 3 000 francs. La direction a procédé, la nuit précédente, à des réquisitions. Tout au long de la grève, des coupures de courant ont lieu, immobilisant, parfois, les trolleys. Le gaz est distribué à faible tension mais la sécurité est assurée.

A l'arsenal, la totalité du personnel débraye à 17 heures le 9 mars à l'appel des fédérations CGT, CFTC et FO. Les travailleurs de l'État demandent, conformément à l'arrêté du 24 janvier 1945, l'application du bordereau de la région parisienne et, dans l'attente, la prime immédiate de 3 000 francs à compter du 1er décembre 1949. Ils s'élèvent contre la commande de cargos à l'étranger et l'achat de bâtiments militaires à l'Amérique alors qu'on licencie dans les arsenaux.

Les salariés de l'usine de produits chimiques se mettent eux-aussi en grève pour les 3 000 francs. La direction multiplie les initiatives pour briser la grève : occupation du chantier par la police, tentative d'embauche de chômeurs ou de salariés de l'office central de Lanerneau, licenciement des saisonniers. Les 180 grévistes tiennent bon. Ils reprendront le travail, au bout de trois semaines, ayant obtenu, en partie, satisfaction.

Les tramots (conducteurs de trolley) se joignent au mouvement. Au bout d'une semaine, la direction propose

des augmentations salariales importantes, acceptées par les employés.

Les dockers débrayent à 90% le samedi 4 mars pour les 3 000 francs et contre les sanctions frappant ceux qui refusent de charger des armes pour la guerre du Viet-Nam. La grève se poursuit la semaine suivante. Elle se terminera au bout de 51 jours.

## La solidarité

De nombreux comités de soutien recueillent des fonds dans les quartiers et les communes de la région brestoise. Les municipalités, y compris du sud Finistère, votent des aides financières. Les associations, patronages laïques ou catholiques, le clergé, les salariés et les syndicats CGT, non concernés directement par la grève etc... participent à la solidarité matérielle et financière. Des commerçants offrent des produits et/ou font un rabais aux grévistes. Paysans et pêcheurs apportent des tonnes de marchandises.

La municipalité brestoise vote le 27 mars des aides aux grévistes : cantines scolaires gratuites pour les enfants, y compris pendant les vacances ; cantines de la ville gratuites pour les grévistes célibataires ; bons d'achat de 100 francs par jour pour les « pères de famille ». Le 11 avril, elle accorde des bons d'achat de lait pour les enfants de sept mois à six ans.



*Reconstruction de la Caisse d'épargne*

## La répression

Depuis le début des grèves, les forces de police et de gendarmerie affluent à Brest. Le 3 avril, les dockers informent les grévistes présents à la Maison des syndicats que les patrons font effectuer la manutention par une main-d'œuvre protégée par la police. Une manifestation spontanée se dirige vers le port de commerce, barré par un nombre impressionnant de policiers et gardes mobiles. Des barriques de vin, entreposées sur les quais sont jetées à la mer et divers projectiles sont lancés contre les « forces de l'ordre ». Les grenades lacrymogènes pleuvent.

Le lendemain, à 5 heures du matin, la police interpelle 7 ouvriers, majoritairement dockers, à leur domicile. Ils sont internés à Lanerneau. Le 6 avril, d'autres seront arrêtés. Certains sont relâchés mais, le vendredi 7 avril, 4 dockers sont condamnés à un mois de prison ferme et un mois



# Souvenons-nous, il y a 70 ans ... à Brest

avec sursis.

« Le gouvernement vient au secours des patrons » déclare Pierre Mazé, secrétaire du syndicat CGT du bâtiment.

## Municipalité et « forces de l'ordre » contre les femmes de grévistes

Le maire de Brest, Alfred Chupin et son adjointe aux affaires sociales tentent de freiner les aides votées. Le maire demande un référendum sur la poursuite de la grève, prétendant que les finances de la ville risqueraient d'être en difficulté. L'adjointe exige « tout un tas de paperasserie » quasi impossible à obtenir pour accorder les aides.



Marie Lambert, députée communiste

Le vendredi 14 avril, pour protester contre ce blocage, notamment des bons de lait, des femmes de grévistes, accompagnées de Marie Lambert, députée communiste, se rendent à la mairie. Les élus refusent de les recevoir. Les gardes mobiles interviennent violemment, frappant même une femme enceinte. Accourus en renfort, des grévistes sont arrêtés par les CRS et les gardes mobiles à coups de crosses, de matraques et de gaz lacrymogènes.

## La tension monte

Le 15 avril, 2 000 manifestants se rendent au domicile de Pierre Prévesto, secrétaire du syndicat patronal et l'obligent, sans violence, comme il l'a reconnu par la suite, à prendre le chemin de la maison des syndicats. Sommé de s'expliquer sur son intransigeance, il maintient les mains derrière le dos et se tait. Physiquement

protégé par les responsables CGT, il peut finalement s'en aller, sans heurt et porte plainte.

Le lendemain, dimanche 16 avril, Charles Cadiou, secrétaire de l'Union locale CGT, ancien déporté est arrêté à l'aube. Raymond Bucquet, militant CGT, ancien membre des services de sécurité du Conseil National de la Résistance, l'est un peu plus tard. Marie Lambert, députée, titulaire de la croix de guerre et de la Médaille de la Résistance, le sera à l'arrivée du train de Landerneau. Ils sont internés à la prison de Landerneau puis, le 18 à Morlaix où se trouve déjà le député communiste Alain Signor, grand invalide de la Résistance, arrêté lors de la manifestation du 17.

L'Union locale CGT de Brest appelle alors tous les salariés brestois à cesser le travail le lendemain pour affirmer leur solidarité avec les grévistes et protester contre les arrestations. Le comité de grève appelle à une manifestation interprofessionnelle le lundi 17 avril à 14 heures.

## Tirs à balles réelles : un mort, de nombreux blessés

Policiers, gendarmes, gardes mobiles et CRS sont en masse dans la ville. Après les prises de parole à la maison des syndicats, la manifestation démarre à 16 heures pour se rendre à la sous-préfecture.

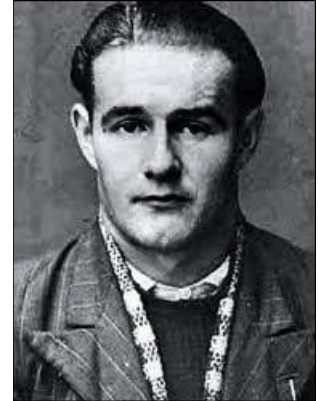


Départ de la manifestation de 17 avril

Après quelques centaines de mètres, les gendarmes, sans sommation, lancent des grenades lacrymogènes. Les manifestants réagissent et lancent des boîtes de conserve récupérées sur les étals voisins. Le barrage des militaires est disloqué malgré les coups de crosses et de matraques.

Quelques armes sont prises aux gendarmes et brisées sur le champ.

La manifestation progresse et se retrouve face à un nouveau barrage. Grenades lacrymogènes puis offensives sont lancées sur les manifestants qui font demi-tour. Les derniers sont frappés sauvagement. La situation devient confuse, la manifestation se désorganise, un camion de gardes mobiles est renversé par la foule.



Edouard Mazé

Vers 16h50, rue Kérabécam, les gendarmes de Châteaulin, dirigés par le capitaine Kerhoas, accompagné du commissaire Le Goan, tirent sur la foule\*. **Édouard Mazé, ouvrier du bâtiment, meurt d'une balle dans la tête ; plusieurs militants sont blessés dont Pierre Cauzien, de l'arsenal, qui devra être amputé d'une jambe.**



Pierre Cauzien

## Foule, colère et dignité

Le lendemain, les forces de répression sont invisibles. 20 000 travailleurs se retrouvent rue Yves Collet au meeting, présidé par Pierre Mazé, secrétaire de la CGT du bâtiment et frère d'Édouard. Après les prises de

# Souvenons-nous, il y a 70 ans ... à Brest

parole, la foule se rend rue Kérabécam, rebaptisée rue Édouard Mazé



La plaque apposée rue Kérabécam, le 18 avril

par les grévistes. Des rassemblements ont lieu également dans sept autres villes du département. A Brest, une note des RG au ministère de l'intérieur, en date du 18, compte 17 500 grévistes sur 22 000 salariés\*.

Dans l'après-midi, Pierre Mazé et les blessés portent plainte, elles resteront sans suite.



Le cortège lors des obsèques

Le mercredi 19 avril, 80 000 personnes accompagnent le cercueil. Des délégations viennent de toute la Bretagne et, même au-delà. Les commerçants ont baissé leurs rideaux

« A Brest, dans un calme impressionnant, un immense cortège a conduit Édouard Mazé à sa dernière demeure » titrera « Le Télégramme » du lendemain.

## Justice et majorité de l'Assemblée nationale : même combat ... de classe

Le 20 avril, s'ouvre le procès de Charles Cadiou, Raymond Bucquet et des députés communistes Marie

Lambert et Alain Signor.

Malgré d'imposantes forces de police, la foule se presse autour du tribunal. Les CRS arrivant avec fusils mitrailleurs et mitrailleuses, les délégués syndicaux appellent à rejoindre la maison des syndicats pour éviter un nouveau bain de sang.

Marie Lambert et Alain Signor ayant l'immunité parlementaire, le tribunal lève provisoirement les poursuites en attente de la décision de l'Assemblée. Les deux militants CGT sont condamnés à deux mois de prison avec sursis bien que Prévoisto reconnaissait qu'ils ne l'avaient pas touché lors de sa « conduite » à la maison des syndicats.

Le 27 avril, Jacques Duclos, Gaby Paul, député communiste du Finistère et Alain Signor, dénoncent, à l'Assemblée nationale, la responsabilité du gouvernement dans les événements sanglants de Brest. Les élus SFIO (socialistes) n'interviennent pas. Le Président de l'Assemblée fait voter un texte du groupe MRP (démocrates chrétiens) qui lève l'immunité parlementaire et permet au tribunal de poursuivre les deux députés.



La stèle, place Edouard Mazé

Le lendemain, le député MRP, Pierre Grouès, connu, quatre ans plus tard sous le nom de l'abbé Pierre, démissionne du MRP. Il écrit, entre autres, au président du groupe MRP : « Quel homme, parmi ceux qui souffrent et luttent dans le com-

bat contre l'injustice, pourrait garder encore confiance dans un groupe politique qui en est là ? »

Marie Lambert et Alain Signor seront condamnés à cinq et six mois de prison, avec sursis, sans le moindre argument juridique. Au moment du réquisitoire le procureur avait même déclaré : « Je n'ai rien à dire ».

## Victoire et fin de la grève dans le bâtiment

Entre temps, le 21 avril, après d'âpres discussions et des tentatives de division du mouvement de la part de FO, le patronat fait les propositions suivantes :

Majoration du salaire des manœuvres de 11,75 F/heure et de 8F pour toutes les autres catégories. L'augmentation est applicable sur les salaires réels et non sur les minima de la grille.

Le 22 avril, l'assemblée générale adopte les propositions. Le travail reprend le 24 avril.

Les dockers poursuivent la grève, entourés de la solidarité ouvrière. Au bout de 51 jours, ils imposent une augmentation de salaire d'au moins 100 F/jour.

Le 1er mai sera massif à Brest et dans dix autres villes du Finistère.

\* selon le rapport du capitaine Kerboas, en date du 19 avril 1950, le commissaire Le Goan a dit « allez-y, tirez mais tirez en l'air » (Archives départementales du Finistère 141W33)

\* AD du Finistère 141W33



Commémoration en 2010, rue Kerabécam

## Bulletin d'adhésion à l'IHS CGT Bretagne

☐ Adhésion 2020 à l'institut CGT d'histoire sociale de Bretagne

Cotisation annuelle 35 €. Cotisation de soutien : 60 € ou plus. Cotisation collective : 45 €.

Nom, prénom .....

Adresse .....

Courriel..... Téléphone .....

Bulletin d'adhésion à adresser à IHS CGT, Maison du Peuple, 2, place Edouard Mazé, 29200 Brest. Paiement par chèque à l'ordre de IHS CGT Bretagne.